

N° DEL/2026-025



Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 9 mars 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le 9 mars, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40

Date de convocation : 3 mars 2026

PRESENTS (33)

Délégués titulaires (33) : Mme AUDEGUIL Agnès, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, M. BARDOT Claude, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CASSEZ Didier, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, Mme FRAYSSE Marie, Mme GUICHON Marion, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. LE GALL Thierry, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, Mme VITRAC Maryse, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants : /.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme BOUILLON Ludivine, M. FERRÉ Charles, Mme FORYS Claire, M. GONCALVES Jean-François, M. ROSSIGNOL Philippe.

Pouvoirs (3) :

Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
M. ROSSIGNOL Philippe a donné procuration à M. BRETTE Gérard.

Secrétaire de séance : Mme VITRAC Maryse.

OBJET : **Approbation du Compte financier unique du budget annexe Ordures Ménagères 2025**

Étant entendu que Monsieur Charles FERRÉ, Président, s'est retiré et a quitté la salle,

Vu l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026,

Vu la réunion de la Commission des Finances du 26 février 2026,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Le Conseil Communautaire, délibérant sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BESSEAU, Président de la Commission des finances, sur le compte financier unique du budget annexe Ordures Ménagères de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Charles FERRÉ, Président ;

- Après s'être fait présenter et résumé le budget annexe Ordures Ménagères, et les décisions modificatives de l'exercice budgétaire 2025 ;

À l'unanimité :

- **Approuve** le compte financier unique du budget annexe Ordures Ménagères de l'exercice 2025 dressé par Monsieur Charles FERRÉ,

- **Autorise** M. le Président à prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

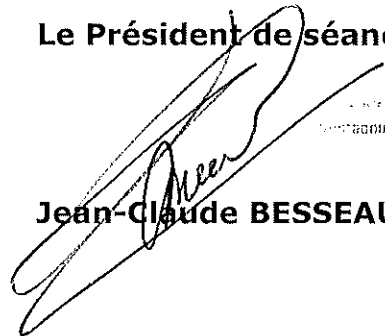
POUR : 36

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 10 mars 2026**

Le Président de séance,



Jean-Claude BESSEAU



Commune de Lapleau
Carrefour Egletons Monédières

Carrefour de
l'Épinette
19550
Lapleau
05 55 27 69 26